

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi. Etaient présents :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		
PRESENTS		ABSENTS EXCUSÉS
BONNOTTE Lindia	GARREAU Loïc	
BOUCHET Emmanuel	GREGOIRE Gaël	
BONHOMME-ARNAULT Carine	IMBERT Frédéric (Maire)	ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION
CAILLET Jocelyn	TRAHAND Marie-Elise	BRESSAND Nicolas à TRAHAND Marie-Elise
JONINON Emmanuelle	VIARDOT Daniel	CHOUX Florence à IMBERT Frédéric
		SECRETAIRE DE SEANCE
		JONINON Emmanuelle

### 1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

JONINON Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### 2. URBANISME:

#### DECLARATIONS PREALABLES :

- **M. VALLEE Laurent** : Rue des Louvières : changement de tuiles
- **M. SIRODOT Laurent** : Rue des Chardons : pose de panneaux photovoltaïques
- **M. BRIGAND Romain** : Rue des Dîmes : remplacement clôture existante par clôture en grillage rigide

#### PERMIS DE CONSTRUIRE :

- **M. CORPET Jonathan** : Route de Brétigny : construction d'un garage
- **M. BRIGAND Romain** : Rue des Dîmes : permis modificatif : changement emplacement PAC.

Demandes instruites par le service Urbanisme de Genlis.

### AMENAGEMENT DE VOIRIE : CHAUSSIDOU- PROJET INTERCOMMUNAL

Comme M. le Maire a pu le préciser lors d'une précédente séance, la Communauté de Communes Norge et Tille a sollicité les services du Département (la MICA) pour une étude préalable en vue de la mise en place d'un chaussidou allant de Norges à Saint-Julien en passant par Clénay.

M. le Maire présente aux membres présents le résultat de cette étude (diaporama projeté à l'écran) et rappelle la volonté de la commune de mobiliser 80 % de subventions pour cet aménagement.

Les membres du conseil s'interrogent sur l'aménagement qui est proposé par la CCnet et qui a été validé par le Département. Cet aménagement ne semble pas être le plus adapté à la chaussée (largeur), de plus, il semble que pour le secteur côté Brétigny, l'utilisation du cheminement piétonnier soit envisagée.

#### Après délibération, le conseil municipal

- **EMET des réserves sur le projet CHAUSSIDOU tel que présenté lors de cette séance.**
- **DEMANDE que les aménagements prévus sur la commune soient réétudiés afin qu'ils soient adaptés à la configuration de la voirie et que l'utilisation du cheminement piétonnier soit exclue de cet aménagement.**

### REHABILITATION VESTIAIRES/SALLE MULTI ACTIVITES : DEVIS SUPPLEMENTAIRES

M. le Maire donne la parole à M. VIARDOT qui présente les devis reçus pour des travaux complémentaires à réaliser et qui n'étaient pas prévus aux marchés.

Suite à cette présentation,

#### Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le nouveau devis de l'entreprise STCE lot ELECTRICITE d'un montant de 21 534.08€ HT.**
- **APPROUVE le devis de la société CHUBB SICLI pour le remplacement des 4 câbles de l'installation de désenfumage pour un montant de 1 640.86€ HT**

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise **BONGLET** pour la pose d'un doublage isolant avec peinture pour un montant de **1 584.00€ HT**
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise **R CONSTRUCTION** d'un montant de **5 397€ HT** pour la réalisation d'une dalle entre le gymnase et le local de stockage
- AUTORISE M. le Maire** à signer l'ensemble de ces devis et tous les documents afférents.

M. le Maire rappelle que l'inauguration des nouveaux vestiaires et salle multi-activités est prévue ce samedi à 11h (avec remise de la médaille d'or communale à M. Viardot Daniel). Tous les habitants seront invités à visiter les nouveaux de 18h à 20h.

### **3. AFFAIRES GENERALES :**

#### **RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE :**

Considérant que le bail de location de la société de chasse communale de CLENAY arrive à échéance le 17 septembre 2024

Vu la demande de renouvellement formulée par le Président de la société de chasse de Clénay, M. VIARDOT Daniel, pour une durée de 6 ans

**Après délibération, le conseil municipal par 11 POUR** (M. VIARDOT Daniel, président de la société de chasse, ne prend pas part au vote).

**-DECIDE de renouveler pour une durée de 6 ans le bail de location de chasse à la société de chasse communale de CLENAY pour un montant de 300€ par an et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.**

#### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL : SDCI**

M. le Maire indique que M. le Préfet sollicite l'avis des communes sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce projet, si validé par les EPCI et les communes du département, a pour objectif notamment de créer des syndicats de production d'eau potable depuis la boucle des Maillys et le réservoir de Grosbois. Le syndicat des eaux de Clénay Saint-Julien est partie prenante du projet de création d'un syndicat de production d'eau potable depuis la ressource de la boucle des Maillys.

Face aux enjeux liés au changement climatique,

Considérant les épisodes de sécheresse de ces dernières années,

Considérant l'enjeu de la gestion de la ressource en eau sur le Département,

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

**EMET un avis favorable au nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

#### **MISE A DISPOSITION LOCAUX COMMUNAUX : CONVENTION AVEC LA CCNET**

M. le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de la salle de l'accueil périscolaire située 25 Grande Rue pour des animations collectives organisées par le relais Petite Enfance (CCNet).

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVE cette convention de mise à disposition de la salle de l'accueil périscolaire pour des animations/activités de la Communauté de Communes Norge et Tille (relais petite enfance).**

**AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.**

#### **ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX**

M. le Maire indique qu'avec les nouveaux locaux de l'Espace Loisirs (vestiaires et nouvelle salle multi activités) les espaces à nettoyer sont plus importants. Il y a désormais 7 toilettes en plus des vestiaires, douches, couloirs et local administratif auxquels s'ajoutent la salle et le gymnase. La commune fait appel depuis 3 ans à une société de nettoyage mais le nombre d'heures du contrat lié à l'Espace Loisirs va devoir être réévalué.

M. le Maire rappelle qu'une réflexion avait été lancée pour savoir s'il était plus adapté de faire appel aux services d'une entreprise ou de recruter un agent pour l'entretien des locaux. Jusqu'à aujourd'hui, le choix de passer par une entreprise avait été retenu mais avec le départ à la retraite de M. Claude THOMAS, agent technique, M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur l'organisation à mettre en place. Un point sera fait pour le mois de septembre avec la mise en service de l'ensemble des nouveaux locaux.

M. le Maire demande à Mme Emmanuelle JONINON, adjointe au maire, en charge de la gestion des occupations et locations de salles de réfléchir à l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur.

Il est également demandé de mettre en place une meilleure signalétique pour la gestion des déchets avec la mise à disposition de containers dédiés au tri directement dans le gymnase.

#### **4. AFFAIRES SCOLAIRES :**

##### **CONVENTION DE PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'ARC SUR TILLE :**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention proposé par la commune d'Arc sur Tille pour la scolarisation d'un enfant, domicilié sur la commune de Clénay, à l'école élémentaire d'Arc sur Tille.

Cette convention définit les modalités de compensation financière due à la commune d'Arc sur Tille pour l'accueil de cet enfant.

Après exposé des motifs sur lesquels repose la demande de dérogation scolaire formulée par les parents auprès de la commune d'Arc sur Tille,

Considérant la situation particulière de l'enfant concerné par cette dérogation,

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

**- APPROUVE la convention portant contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire d'Arc sur Tille**

**- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

M. le Maire indique que le montant de cette participation devrait avoisiner les 250€.

#### **5. PERSONNEL COMMUNAL :**

##### **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique (ancien article 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires maximum.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est créé à compter du 15 juillet 2024.

L'agent recruté aura pour fonctions d'agent technique polyvalent (entretien espaces verts, bâtiments communaux, travaux divers,...).

Cet emploi pourra correspondre au grade d'adjoint technique.

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-2 du code général de la fonction publique (ancien 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Vu l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique (ancienne loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I, 1°),

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DÉCIDE la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 12 mois à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures maximum.**

**-PRECISE que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle suffisante pour répondre aux besoins de la commune.**

**-DÉCIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366.**

**- CHARGE M. le Maire de recruter au plus vite l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail pour une durée hebdomadaire qui sera définie avec l'agent retenu dans la limite de 35 heures par semaine.**

**- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

##### **PROTECTION SOCIALE : PARTICIPATION CONSULTATION PROPOSEE PAR CDG 21 :**

M. le Maire rappelle l'obligation des employeurs publics territoriaux de verser aux agents une participation au titre de la protection sociale complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette participation sera alors de 7€ minimum brut mensuel et de 15€ minimum brut mensuel à compter de janvier 2026.

M. le Maire indique que le Centre de Gestion de la Côte d'Or lance une consultation (appel public à la concurrence) pour proposer des garanties collectives à compter de janvier 2025. M. le Maire propose que la commune participe (sans engagement d'adhésion) à cette consultation.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

**DECIDE de participer à la consultation lancée par le CDG 21 et AUTORISE M. le Maire à communiquer dans les informations utiles nécessaires à cette consultation (données statistiques)**

## **6. QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire informe les membres présents de la réception d'un courriel du notaire de l'indivision DAURELLE, propriétaire de la parcelle D166 située le long de l'école, par lequel il est demandé à la commune si elle souhaite toujours se porter acquéreur de cette parcelle. M. le Maire indique avoir répondu que la commune était effectivement toujours intéressée par cette parcelle. La commune a été destinataire du rapport de l'étude de sols (étude qui avait été demandée par le conseil municipal).

## **DENOMINATION DU CHEMIN PIETONNIER LE LONG DE LA ROUTE DE MARSANNAY-LE-BOIS :**

M. le Maire présente le projet de dénommer le chemin piétonnier situé le long de la route de Marsannay le Bois et qui est emprunté par les habitants pour se rendre à l'aire de jeux et à l'Espace Loisirs : **Allée Philippe DARGE**, et ce, en hommage à M. Philippe Darge, ancien maire de la commune décédé en octobre 2023. Cette allée située dans un environnement dédié à la nature est pour M. le Maire adapté à la personnalité de M. Darge, célèbre entomologiste, qui a publié de nombreux articles sur les insectes et papillons dans des revues spécialisées. M. Philippe Darge a pu découvrir de nouvelles espèces qui n'étaient alors pas encore répertoriées et certaines pièces de ses collections sont exposées dans des musées à Paris, Munich ou encore Londres.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

**DECIDE de nommer le chemin piétonnier situé le long de la Route de Marsannay le Bois aux abords de l'Espace Loisirs : Allée Philippe Darge.**

M. le Maire précise que le fils de M. Darge a fait donation d'une partie de sa collection de papillons à la commune. Elements de cette collection que M. le Maire souhaite exposer (lieu à définir prochainement).

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

### **ARTS ET SCENES 2025 :**

M. le Maire indique que le spectacle « Garçon un kir » retenu par la commune dans le cadre de l'édition 2025 Arts et Scènes sera financé à hauteur de 3280€ par le Conseil Départemental.

### **REMERCIEMENTS :**

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux et les habitants qui ont aidé à la tenue des permanences du bureau de vote lors de ces dernières élections et qui ont participé au dépouillement.

M. le Maire rappelle que la commune est à la recherche de bénévoles pour aider à l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet et profite de ce point pour remercier vivement Mme Marie-Elise TRAHAND, adjointe au maire chargée de la communication pour son travail tout au long de l'année pour annoncer les manifestations organisées par la commune et l'élaboration de la plaquette Regain.

Enfin, M. le Maire souhaite clore cette séance (dernière avant l'été/congés) en remerciant tous les membres du conseil municipal. Ce mandat a débuté dans un contexte très particulier avec le décès de Patrick GIOVINAZZO, conseiller municipal, puis le Covid et le confinement, suivis de la crise énergétique, la guerre en ukraine et aujourd'hui un contexte politique inédit. L'ensemble des membres du conseil municipal sont très sollicités, M. le Maire déclare sa chance de travailler avec son équipe municipale et se dit fier des aménagements et manifestations portés par le conseil municipal : notamment les abords de l'Espace Loisirs avec l'aire de jeux, les tables de ping-pong .... qui sont un véritable lieu de vie intergénérationnel mais aussi la réhabilitation de la salle multi-activités et des vestiaires qui seront inaugurés le 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.